

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES** DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

## **SEANCE DU 24/11/2020**

## Nombre d'élus :

- en exercice: 31

- titulaires présents : 26

- Suppléants : 0 - procurations : 4

- absents:1

- ayant pris part au vote : 29

Date de la convocation 18/11/2020

## Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :

27/11/2020

Affichage syndical le 27/11/2020

Étaient présents : Pierre ATHANAZE - Pascale BAY - Emmanuel BERNARD - Marc BIGOT - Cyrille BOUVAT - Jérémy CAMUS -Corinne CARDONA – Blandine COLLIN – Pascal DAVID – Elisabeth DE FREITAS - Armand-Louis DE MONTRICHARD - Franck DECRENISSE - Béatrice DELORME - Cyrille FIARD - Pierre GOUVERNEYRE – Thierry GOYET – Séverine HEMAIN - Jean-Marie HOMBERT – Valérie KATZMAN – Catherine LAFORET - Karine LUCAS - Bertrand MADAMOUR - Eric MADIGOU - Guillaume MALOT - Anne-Laure MATHIAS – Sébastien PAGNARD – Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER - Thomas TEILLON - Max VINCENT

Absents représenté(s):	Par:	_	
Marc BIGOT	Cyrille BOUVAT		
Anne-Laure MATHIAS	Corinne CARDONA		
Armand-Louis DE	Karine LUCAS		
MONTRICHARD			
Thomas TEILLON	Béatrice DELORME		

Étai(en)t abse	ent(s):	Pascale BAY	

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le mardi 24 novembre 2020, à 20h30 les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 18/11/2020, dans la salle des fêtes de Limonest, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2020-11-02

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SMPMO RAPPORTEUR: BEATRICE DELORME-PRESIDENTE

L'Article 8.1 du règlement intérieur : Application du règlement (Article L2121-8 du CGCT) précise que : « Le présent règlement intérieur devra être adopté à chaque renouvellement du conseil syndical dans les 6 mois suivant son installation. ».

Après en avoir délibéré, le conseil syndical adopte à l'unanimité le règlement intérieur.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L.1431-1 à L. 1431-9 du CGCT ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé de réception de la Préfecture.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Suivent au registre les signatures des membres présents.

Copie certifiée conforme, A Limonest, le 26/11/2020

Béatrice DELORME, Présidente